



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 JUILLET 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Affiché le : 08/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de juillet à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – Mme CUIILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme CARUSO – M. SAHRAOUI – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – Mme JONNIAUX – Mme CONTICELLO – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à Mme DESCLOUX – M. MERSALI à M. OULIE – M. RENAUDIN à M. DE SOUZA – Mme ROSADONI à M. PIQUET – Mme LEHNERT à M. GARDIOL – M. FERAL à Mme SAHUN – M. BOCCIA à M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ à Mme JONNIAUX – M. GACHET à Mme CONTICELLO

Secrétaire de séance : M. SAHRAOUI

**OBJET : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT – TERRAIN DK N° 37P – ALLÉE DES RASTOUBLES
– LANCEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE**

N° Acte : 3.6

Délibération n°22-123

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code des Relations du Public et de l'Administration,

Considérant que le projet d'un programme immobilier sis sur le secteur de l'allée des Rastoubles, nécessite de disposer d'une partie de l'emprise publique, cadastrée section DK n° 37p, d'une contenance d'environ 144 m²,

Considérant le souhait de la Commune de répondre à une forte demande de logements sur son territoire, dans un souci d'intérêt général,

Considérant la volonté de la Commune de préserver les capacités publiques de stationnement du secteur, en récupérant le parking privé sis au nord de l'emprise, cadastré section DK 40p, DK 51p, DK 52p, DK 53p et DK 39p, d'une contenance d'environ 153 m²,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant la nécessité de désaffecter et de déclasser l'emprise concernée, en vue de son incorporation dans le domaine privé communal et de son aliénation,

Considérant la nécessité de soumettre ce projet à une enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet de désaffectation et de déclassement d'une partie de la propriété communale, cadastrée section DK 37p, d'une contenance d'environ 144 m², conformément au plan ci-joint, en vue de son aliénation.

DECIDE le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de l'emprise concernée.

PRECISE que l'enquête publique se fera par arrêté municipal.

PRECISE que le déclassement sera prononcé par délibération du conseil municipal, à l'issue de l'enquête publique.

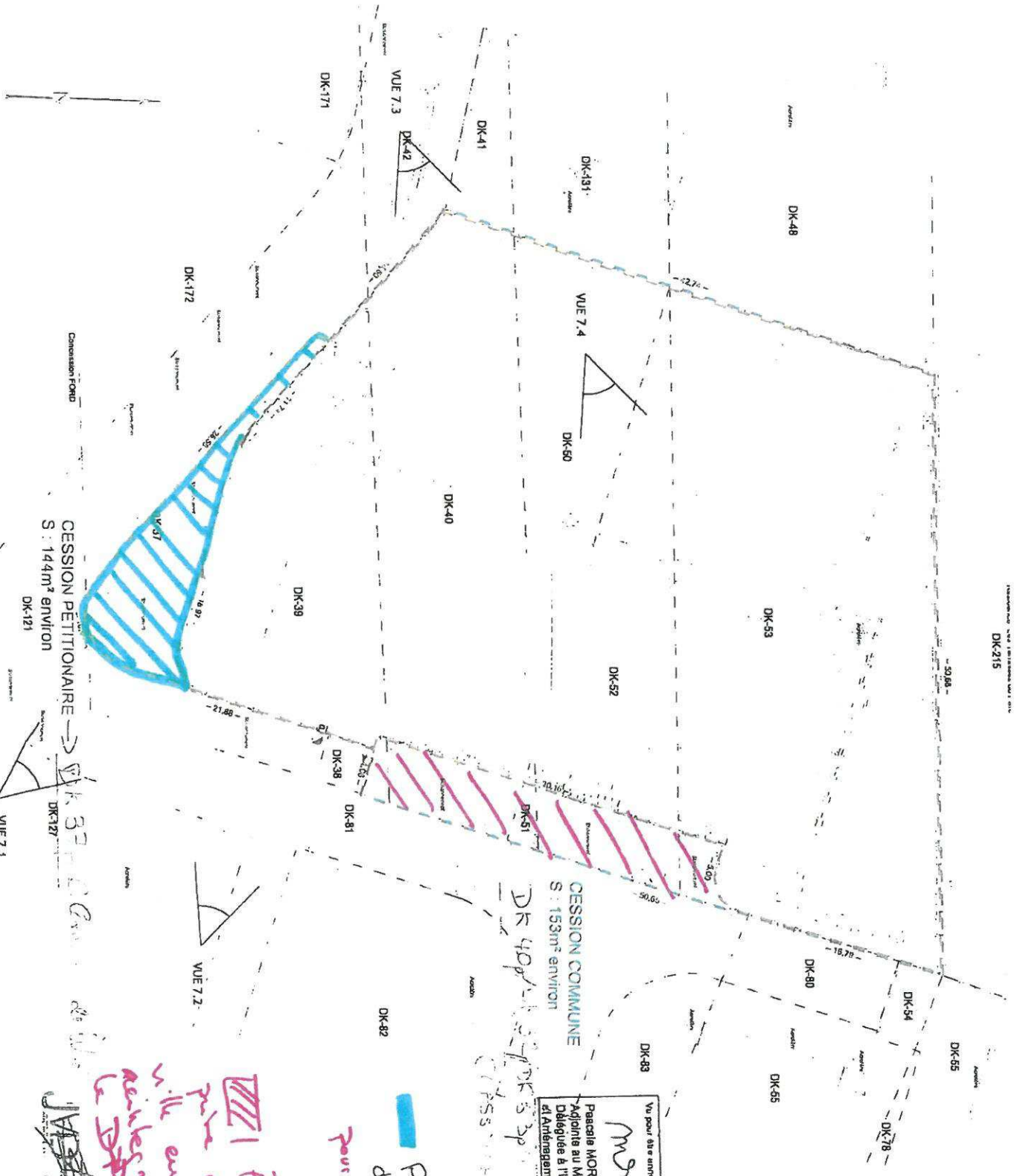
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la concrétisation de ce déclassement.

Délibération du Conseil Municipal
Mis en ligne le 11/07/2022
reçue à la Préfecture le 08/07/2022

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 08 juillet 2022
P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE





Partie à déclasser pour aller dans le village

Partie à déclasser pour aller dans le village

Partie à déclasser pour aller dans le village

DK 40

(Partie à déclasser pour aller dans le village)

Vo pour être annulé à l'arrêt du

1-5 AVR-2022

Parcelle MORBELLI
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Urbanisme
et à l'aménagement

M. B...

<p>Opération: PROGRAMME IMMOBILIER</p> <p>Adresse des Residences 13 127 VITROLLES</p>		<p>Urbanisme: LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS</p> <p>Les Deces - 10 place de la Jolie Album 03 - 2e étage 13 587 MORGES-LE CHATEL</p>																																																													
<p>Architecte: JMD ARCHITECTES ZAC de Saint Estève Immeuble "Le Malin" 13 300 NOUVEAUX M. BOUILLON</p>		<p>Autres: JMD ARCHITECTES</p>																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>IND</th> <th>DATE</th> <th>NATURE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				IND	DATE	NATURE																																																									
IND	DATE	NATURE																																																													
<p>Etat: PC</p>		<p>Version: 2.1</p>																																																													
<p>Date: 29/09/2021</p>		<p>Scale: 1/300e</p>																																																													
<p>Objet: GEOMETRE</p>																																																															

